

COPIE

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 9 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Au titre de ces mesures, ont été adoptés, les projets de décrets portant :

- approbation des statuts des sept agences territoriales de développement agricole ;
- approbation des statuts du Fonds national de Développement agricole ;
- approbation des statuts de l'Agence pour le développement intégré de la zone économique du lac Ahémé et ses chenaux ; puis
- nomination des membres et du président du Conseil d'administration du Centre universitaire d'enseignement professionnel.

II- Communications.

II-1. Autorisation de signature de l'accord de subvention pour le développement et la facilitation de mise en œuvre d'un compact concomitant du Millenium Challenge Corporation au profit du Bénin.

Pour rappel, notre pays a été déclaré éligible en vue de bénéficier du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, à travers le Millennium Challenge Corporation (MCC), d'un potentiel accord régional (compact concomitant) aux fins d'appuyer certains projets dans le secteur des transports. Ces projets visent à promouvoir l'intégration économique et

l'accroissement du commerce régional ainsi que la coopération transfrontalière entre le Bénin et le Niger.

Dans le cadre de la réalisation des études préliminaires de faisabilité technique, des évaluations environnementale et sociale, de même que des plans d'atténuation des impacts relevés, il est apparu nécessaire de conclure un accord de subvention et de facilitation de mise en œuvre entre les deux parties afin de disposer d'un document juridique qui régit le partenariat pendant cette phase.

C'est à cette fin que le Conseil a autorisé la signature de cet accord et instruit le ministre du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale, le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre des Infrastructures et des Transports à l'effet d'exécuter les diligences nécessaires à la mise en œuvre effective des dispositions de l'accord.

II-2. Adoption de la Politique nationale de développement des archives (PNDA) 2022-2030.

Le diagnostic du secteur des archives fait observer une situation très préoccupante caractérisée, entre autres, par l'inexistence d'un cadre stratégique cohérent et d'un système efficace d'archivage au Bénin.

Les défis et enjeux mis en relief par l'analyse du secteur indiquent que toute la chaîne archivistique doit être revisitée en faisant de l'intégration du numérique, un instrument majeur de développement et de gouvernance des archives à tous les niveaux.

C'est pour y parvenir que la PNDA a été élaborée afin de contribuer à la consolidation de la bonne gouvernance, conformément au Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2021-2026).

En effet, la raison d'être de la PNDA relève par ailleurs de l'insuffisance, voire de l'inexistence de données probantes et d'informations fiables pour éclairer la prise de décisions, améliorer la planification du développement et assurer la cohérence dans la préservation de la mémoire collective.

Une fois adoptée, la mise en œuvre de la PNDA se traduira en axes stratégiques et en plan d'opérationnalisation, assortis de ressources subséquentes, avec l'instauration d'un mécanisme efficace de suivi-évaluation. Pour en garantir le succès, compte sera tenu de l'implication de tous les acteurs au plan national.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Le Conseil a autorisé :

- la participation du Bénin à la 66^{ème} session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme à New York, aux Etats-Unis d'Amérique, du 14 au 25 mars 2022, et
- l'organisation à Cotonou, du 11 avril au 12 mai 2022, de la 8^{ème} édition du Festival Effet Graff.

Fait à Cotonou, le 9 mars 2022,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard QUIN-OURO.